OPUS
développement
31 Av.de Castelnau 34090 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 60 63 76
contact@opus-developpement.com

DOCUMENT PROVISOIRE

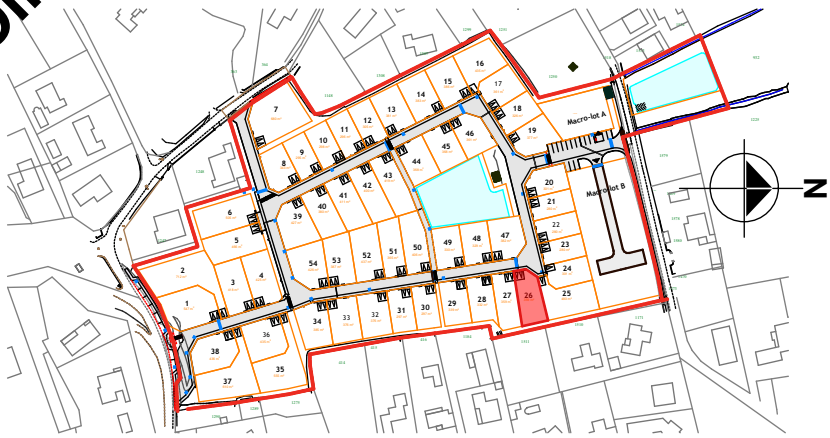

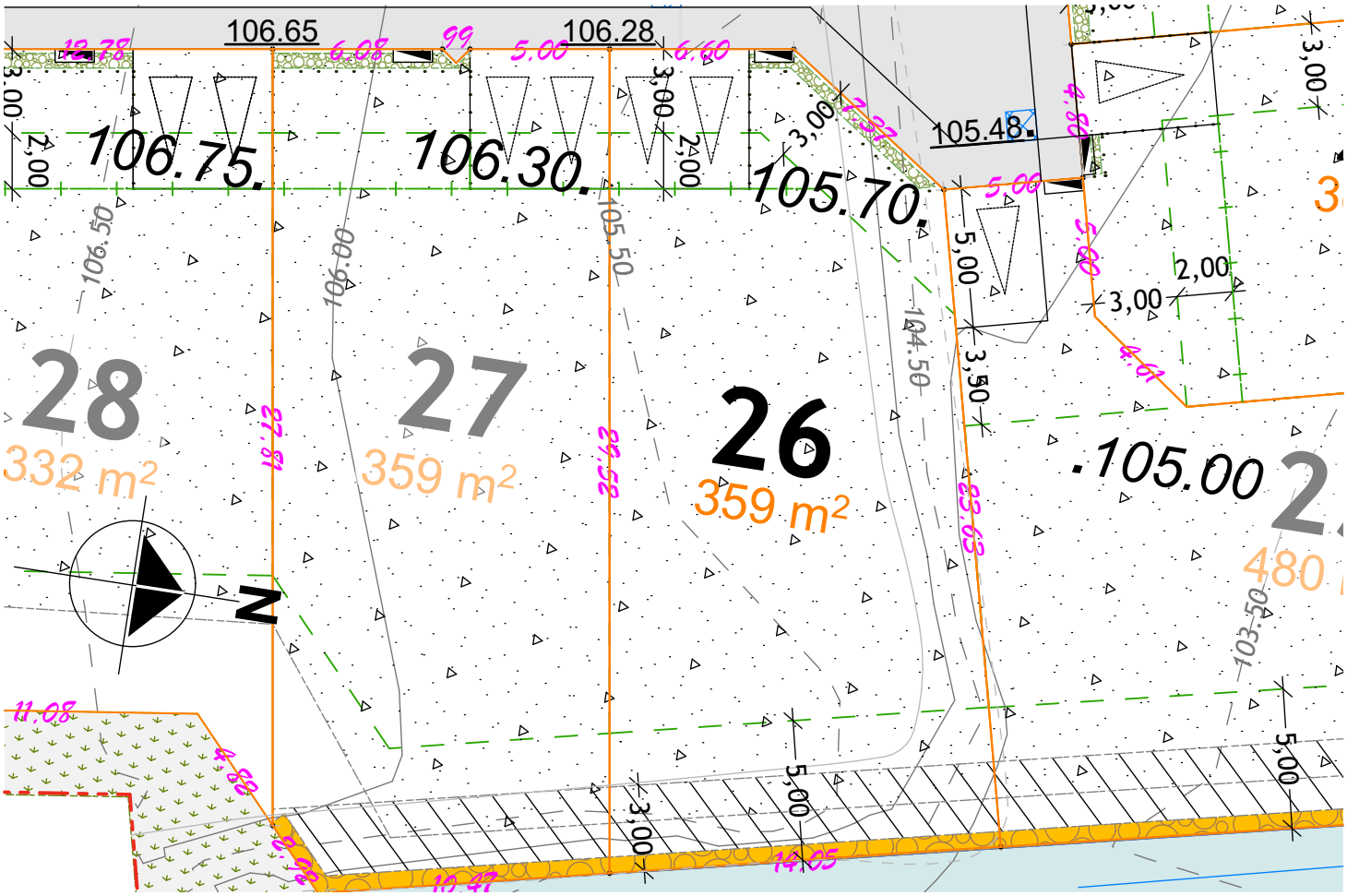

Emplacement projeté de l'enveloppe béton recevant les alimentations. Les attentes eau potable et télécom seront dans un regard. L'acquéreur et le constructeur devront tenir compte de l'emplacement de ces ouvrages, lors de l'établissement du projet ainsi qu'à la réalisation de la construction. Pour des raisons techniques, l'aménageur se réserve la possibilité de modifier la position de ces coffrets.

- Limite du lotissement
- Limite parcellaire
- Cote périmétrique (6,29)
- Alignement obligatoire:
  - *3 ou 5m pour les parties habitables*
  - *5 m minimum pour les garages*
- Limite constructible des annexes uniquement
- Stationnement extérieur privatif
  2 places : 5m x 5m mini
  à charge de l'acheteur
- Soutènement / Enrochement
- Zone de remblais *toute parcelle pourra être remblayée d'une épaisseur décimétrique*
- Servitude de réseaux
- Emplacement clôture sur rue
  à charge de l'aménageur
- Bande plantée privative sur rue

Réf.:1702

" DOMAINE DE CANDOULE "

Chemin des sources et chemin Candoule - 30730 GAJAN

PLAN LOT26
Zone 2.AU

Edité le 23/10/2019

Surface terrain:	359 m²
Surf.plancher maxi:	300 m²
Emprise au sol maxi:	216 m²

Echelle : 1/250ème
0 4m 8m

Document non contractuel. La Société se réserve la possibilité d'apporter des modifications qui seraient dues à des impératifs d'ordres techniques, administratifs ou réglementaires. Les limites et côtes sont approximatives, elles ne seront définitives qu'après bornage, et établissement du document d'arpentage réalisé par le géomètre.Toutes les parcelles peuvent être en totalité ou partiellement remblayées.